

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN  
du 25.02.20**

Présidente : Madame Marie Claude FOURCADET

Présents : Mme Marie Claude FOURCADET, M. Jean MORA, M. Christophe HENRY, Mme Murielle DARCOS

Absent avec procuration : M. Alain MONTION pour Mme Marie-Claude FOURCADET

Absente excusée : Mme Christine ESCAFFRE

Secrétaire : Mme Murielle DARCOS

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019
- Vote de l'affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2020
- Règlement en investissement des sommes de faible valeur
  
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Début de séance : 18h40

**1et 2 - Compte administratif et compte de gestion 2019**

DEL 01-2020

DEL 02-2020

BUDGET					
réalisations		Recettes €	Dépenses €	Résultat l'exercice	de Résultat reporté
	Section de fonctionnement	60 246.09	66 410.87	- 6 164.78	10 586.36
	Section d'investissement	800.00	696.14	103.86	1 235.52
	Budget total	61 046.09	67 107.01	• 6 060.92	11 821.88

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont approuvés à l'unanimité des présents.

### **3 - Affectation du résultat 2019**

L'affectation du résultat 2019 pour 2020 sera donc comme suit :

- Excédent de fonctionnement clôture : 4 421.58 €
- Excédent d'investissement clôture : 1 339.38 €

Le solde des restes à réaliser est à zéro euro.

DEL 03-2020

**Approuvés à l'unanimité des présents**

### **4 - Budget primitif 2019**

Suite au vote du Budget Primitif du SIRP du 25.02. 2020, il s'équilibre de la façon suivante :

#### Fonctionnement

Dépenses 61 163.00 euros

Recettes 61 163.00 euros

#### Investissement

Dépenses 2 839.38 euros

Recettes 2 839.38 euros

DEL 04-2020

**Approuvés à l'unanimité des présents**

### **5 - Règlement en investissement des sommes de faible valeur**

Considérant le caractère de durabilité supérieur à un an, il est proposé au Conseil Syndical que les achats d'un montant inférieur à 500 € soient imputés en section d'investissement :

désignation	Compte	Montant HT	TVA	Montant TTC
Casque au École St Romain	2188	380.22	76.04	456.26
Trampoline École Romain	2188	145.83	29.17	175.00

DEL 05-2020

**Approuvés à l'unanimité des présents**

### **Questions diverses :**

Mme la Présidente informe le Conseil qu'après plusieurs relevés de présences des enfants empruntant la navette scolaire, il s'avère que malgré nos recommandations aux parents de n'inscrire leurs enfants que s'ils en ont un usage régulier. Plusieurs d'entre elles, ont inscrit leurs enfants mais n'ont pas utilisé ce service ou très peu. Le financement du transport scolaire étant

depuis la rentrée à la charge du Syndicat, elle propose qu'une solution soit trouvée pour responsabiliser les familles et éviter d'engager des dépenses pour un service non utilisé.

Il est envisagé de faire un règlement précisant les conditions de financement des élèves empruntant la navette scolaire, qui pourrait préciser qu'en cas d'usage non régulier, la famille aurait à sa charge le financement annuel, ou dans le cas d'une inscription pour usage régulier qui se révélerait abusive, la famille serait mis en demeure d'effectuer le remboursement des sommes engagées et ou ne serait plus autorisée à s'inscrire au transport scolaire.

Dans la perspective du prochain renouvellement des Élus du Syndicat, suite aux élections municipales, les membres du Conseil reportent cette décision au prochain conseil syndical qui a lieu généralement vers le mois de juin, ce qui permettra également de faire d'autres relevés de présence.

Fin de la séance : 19h05

Mme FOURCADET

Mme DARCOS

M. HENRY

M. MORA

M. MONTION

Procuration Mme FOURCADET